

eJustice - barometer

Rapport Nr. 2

Etat de la digitalisation dans la justice suisse

Evolution 2020 – 2022

Stand der Digitalisierung in der Schweizer Justiz

Entwicklung 2020 – 2022

Christophe Koller

Directeur opérationnel ESEHA-ESSSA

Portal www.chstat.ch hébergeant les données du eJustice Barometer

Accès public : -> « eJus »



1844 Das Föderalismus-Verständnis hat sich verändert. Die Kantone sind heute mehr als je zuvor in der Lage, die Verantwortung für die Gestaltung der öffentlichen Angelegenheiten zu übernehmen. Die Kantone sind heute mehr als je zuvor in der Lage, die Verantwortung für die Gestaltung der öffentlichen Angelegenheiten zu übernehmen.

1848 Die Kantone sind heute mehr als je zuvor in der Lage, die Verantwortung für die Gestaltung der öffentlichen Angelegenheiten zu übernehmen. Die Kantone sind heute mehr als je zuvor in der Lage, die Verantwortung für die Gestaltung der öffentlichen Angelegenheiten zu übernehmen.

1849 Die Kantone sind heute mehr als je zuvor in der Lage, die Verantwortung für die Gestaltung der öffentlichen Angelegenheiten zu übernehmen. Die Kantone sind heute mehr als je zuvor in der Lage, die Verantwortung für die Gestaltung der öffentlichen Angelegenheiten zu übernehmen.

CHSTAT.ch
ESEHA ESSEA

Daten erforschen



Aktuelles

CHstat 4.0: Die Datenbank der Schweizer Kantone und Städte in neuem Gewand

Die Datenbank CHstat 4.0 ist ein neues Projekt der Schweizer Kantone und Städte. Sie enthält die neuesten Daten der Kantone und Städte in der Schweiz. Die Datenbank ist in der Schweiz und in der Schweiz.

Erhöhter Stress und Fehlzeiten am Arbeitsplatz

Die Zahl der Arbeitslosen ist im Vergleich zum Vorjahr um 10% gestiegen. Dies ist ein Rekordwert für die Schweiz.

Rückgang des natürlichen Bevölkerungswachstums

Die Zahl der Geburten ist im Vergleich zum Vorjahr um 10% gesunken. Dies ist ein Rekordwert für die Schweiz.

Umsetzung der Digitalisierung der Justiz in der Schweiz

Die Zahl der Urteile ist im Vergleich zum Vorjahr um 10% gestiegen. Dies ist ein Rekordwert für die Schweiz.

Table des matières

Remarques préliminaires	4
Acronymes et définitions	5
Abkürzungen und Definitionen	5
Résumé des résultats 2020-2022	7
Zusammenfassung der Ergebnisse 2020-2022	9
1. Introduction	11
2. Méthodes, sources, indicateurs	11
Indicateurs et valeurs manquantes	12
4. Etat de la digitalisation dans la justice : premières tendances	13
3.1 Bases légales pour les communications électroniques	13
3.2 Disponibilité des outils en matière de digitalisation	15
3.3 Communications électroniques entre tribunaux selon le type de procédures.....	16
3.4 Notifications électroniques en matière pénale	18
3.5 Consultation d’actes / de dossiers en ligne (CDL) en matière pénale.....	20
3.6 Transmission d’actes selon le format disponible en matière pénale.....	21
3.7 Gestion numérique des dossiers (GND) selon le type d’application	22
6. La Suisse en comparaison internationale	24
5. Bibliographie, sitographie	25
Annexes	26
Accès aux résultats du Baromètre eJustice (Version française).....	26
Zugriff zu den Ergebnissen (DE).....	27

Remarques préliminaires

Dans ce rapport nous avons choisi de mettre en avant le domaine de la procédure pénale pour illustrer les types de renseignements récoltés dans le cadre des deux premières enquêtes réalisées en 2021 et 2023

Les enquêtes « eJustice Barometer » sont réalisées au printemps. Dès 2025, elles suivent une fréquence annuelle.

Tous les résultats sont accessibles au public via le portail CHstat :

<https://www.chstat.ch/fr/data-theme/1400/eJustice>

D'autres explications en français et en allemand sont disponibles via les liens suivant:

<https://www.chstat.ch/fr/2148/3152/>

<https://www.chstat.ch/de/2148/3152/>

L'utilisation par des tiers est possible moyennant mention des sources :

Copyright & source : ESEHA | chstat.ch, eJustice barometer.

NB. La question 1.1 a été précisée à partir de la deuxième enquête (2023), ce qui peut avoir une incidence sur les résultats dès 2022 (v. précision soulignée ci-dessous) :

1.1 Existe-t-il dans votre canton des bases légales concernant la *communication électronique dans le domaine judiciaire* via la plate-forme centrale Justitia.Swiss?

(Veuillez cocher ; un seul choix possible par domaine)

* Au sens de procédures administratives litigieuses menées devant des juridictions indépendantes de l'administration et au sein de l'administration. ** Par ex. loi d'organisation judiciaire, lois d'introduction du CPP ou du CPC, etc.

	Situation au 31.12.2022	Proc. administratives*	Exécution des peines	Autres domaines**
		Cb11a	Cb11b	Cb11c
1	Pas de projet de législation en préparation			
2	Planifié (si planifié => 1.2a, 1.2b)			
3	Avant-projet			
4	En consultation			
5	Message			
6	En délibération au sein du parlement			
7	Déjà en vigueur			

1.1 Existieren in Ihrem Kanton rechtlichen Grundlagen für den *elektronischen Rechtsverkehr* via die zentrale Justizplattform Justitia.Swiss?

(Bitte ankreuzen; eine einzige Wahl möglich pro Gebiet)

* Im ganzen Fragebogen verstanden als streitige Verwaltungsverfahren vor verwaltungs-unabhängigen sowie vor verwaltungsinternen Behörden; ** Wie z.B. Justizorganisation, Einführungsgesetze zur StPO oder ZPO.

	Stand	VerwVerf*	Justizvollzug	Weitere Gebiete**
		Cb11a	Cb11b	Cb11c
1	Kein Gesetzgebungsprojekt im Gange			
2	Geplant (wenn geplant => 1.2a, 1.2b)			
3	Vorentwurf			
4	Vernehmlassung			
5	Botschaft			
6	Parlamentarische Beratung			
7	Bereits in Kraft			

Acronymes et définitions

CDL	Consultation de dossiers en ligne
CEPEJ	Commission européenne pour l'efficacité de la justice
CH	Confédération
ESEHA-ESSSA	Association « État, Société, Économie, Histoire et Administration »
	Communication juridique électronique, dans ce questionnaire, au sens de la communication électronique via la plate-forme centrale Justitia.Swiss avec les autorités judiciaires ainsi qu'avec les autorités d'exécution des peines
GND	Gestion numérique des dossiers / Applications de gestion des affaires
HIJP	Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale
MP	Ministère public
NA	Not Available ; si NA (non disponible), insérer « 0.11 »
Proc. adm.	Procédure administrative, dans ce questionnaire au sens de procédures administratives <u>litigieuses</u> (contentieux administratifs) menées devant des juridictions indépendantes de l'administration et au sein de l'administration.
XML	Extended Markup Language

Abkürzungen und Definitionen

CEPEJ	European Commission for the Efficiency of the justice
CH	Bund
DigAkt	Digitale Aktenführung
eAE	Elektronische Akteneinsicht
ESEHA-ESSSA	Verein « Etat, Société, Economie, Histoire et Administration » (Akronym in französischer Sprache für "Staat, Gesellschaft, Wirtschaft, Geschichte, Verwaltung")
ERV	elektronischen Rechtsverkehr, in diesem Fragebogen, im Sinne von elektronische Kommunikation via zentrale Justizplattform Justitia.Swiss mit Justizbehörden sowie mit Justizvollzugsbehörden
HIS	Programm zur Harmonisierung der Informatik in der Strafjustiz
NA	Not Available. Falls keine Daten vorhanden, bitte 0.11 schreiben
Stawa	Staatsanwaltschaft
VerwVerf	In diesem Fragebogen, im Sinne von streitigen Verwaltungsverfahren vor verwaltungsunabhängigen sowie vor veraltungsinternen Behörden.
XML	Extended Markup Language

NB. ESEHA-ESSSA remercie les cantons pour le travail conséquent de récolte des données.

Résumé des résultats 2020-2022

- Au terme de ces deux évaluations, l'on mesure mieux **l'état d'avancement de la digitalisation dans la justice en Suisse**. Les résultats fournissent en effet, une première tendance avec des informations intéressantes particulièrement dans le domaine de la procédure pénale que nous présentons ici brièvement.
- Tout d'abord, s'agissant des **bases légales**, nous constatons qu'elles sont encore peu développées. Dans bien des entités, la communication numérique s'est installée autour de nécessités pratiques alors qu'aucune base légale la fondait. A noter que la précision apportée dans le libellé de la question 1.1 du questionnaire, soit « via la plate-forme centrale Justitia.Swiss », explique la faiblesse de l'augmentation des bases légales entre 2020 et 2022.
- Au terme de la deuxième enquête **plusieurs cantons se démarquent dans l'usage des ICT**, plus particulièrement en matière pénale, **tous situés sur l'axe du Gothard** : BL, SO, TI et UR. Pour les cantons situés sur l'axe Nord-Sud, la nécessité de collaboration internationale en matière de circulation routière surtout, explique probablement ce résultat. Les magistrats fribourgeois (canton pilote du projet Justitia 4.0), uranais, mais aussi obwaldiens sont ceux qui recourent le plus aux solutions informatiques.
- **En 2022, tous les cantons et la Confédération (+2 par rapport à 2020) communiquent par voie électronique**. La part des communications électroniques dans les affaires pénales reste toutefois faible (< 10%)., stable pour les MP, plus élevée en première instance (pour AG et OW en particulier) et en deuxième instance (BE, OW). Pour les MP, GE annonce 2700 communications, pour la 1^{ère} instance le chiffre atteint 577 en Argovie, devant Lucerne (450) et Berne (328). Genève annonce 600 communications électroniques pour la 2^e instance. En matière civile, leur nombre augmente fortement, passant de 1'888 à 6'861 (+264%). Le Baromètre estime le total des communications électroniques entrantes à 15'000 en 2022 (7'858 pour les procédures pénales, 7'515 pour les procédures civiles et 28 pour les procédures administratives).
- **16 entités** (+ 1 par rapport à 2020 avec la Confédération) **notifient par voie électronique en matière pénale**, la part des notifications restant toutefois faible à moins de 10%. Ici, c'est de nouveau les cantons sur l'axe du Gothard qui se distinguent avec des fréquences plus élevées, les plus marquées s'observant pour Bâle-Campagne en 1^{ère} instance (10-49%), soit 2'600 cas.

- **13 cantons (+5) permettent la consultation des dossiers en ligne en matière pénale.** Parmi ces cantons, plusieurs se distinguent au niveau de la fréquence : NW (50-74%), SG et VD (10-49%) au niveau des MP. Cela représente 500 cas pour SG et 250 pour NW. Toujours en matière pénale, mais pour la 1^{ère} instance, 3 entités dépassent les 50% : UR, AI et BL. Pour BL cela représente 1000 cas.
- **Les deux systèmes de gestion numérique des dossiers (GND) les plus utilisés auprès des autorités judiciaires suisses en 2022 sont Tribuna et Juris.** Six cantons recouraient à Juris tant pour les MP que pour les tribunaux de 1^{ère} et 2^{ème} instances. Tribuna est encore plus largement répandue : dans dix cantons pour le MP, dans treize cantons pour la 1^{ère} instance et dans 14 pour la 2^{ème} instance. Tribuna est également utilisée dans trois autres cantons pour d'autres types d'autorités judiciaires, telle que l'exécution des sanctions pénales.
- A ce stade (état au 31.12.2022), **le processus de digitalisation reste faible** en Suisse, au niveau des tribunaux et des Ministères publics des 26 cantons et de la Confédération, quelque soient les types de procédures. On est ainsi encore bien loin des objectifs fixés par le projet Justitia.Swiss.
- **La Suisse se trouve en dessous de la moyenne européenne tant au niveau du déploiement des nouveaux outils TIC que de leur utilisation effective.** C'est ce que montrent les nouveaux indices développés dans ce domaine par la CEPEJ.
- **Le Baromètre eJustice sera réalisé dès 2025 sur un rythme annuel.**

Zusammenfassung der Ergebnisse 2020-2022

- Nach Abschluss der ersten beiden Auswertungen lässt sich der **Stand der Digitalisierung im Schweizer Justizbereich** besser einschätzen. Die Ergebnisse der ersten beiden Erhebungen liefern einen ersten **Trend mit interessanten Informationen insbesondere im Bereich des Strafverfahrens**, die wir hier kurz vorstellen.
- Zunächst stellen wir fest, dass **die Rechtsgrundlagen noch nicht so weit entwickelt sind** und stärker mit der Praxis übereinstimmen als in der ersten Umfrage. In vielen Körperschaften war die digitale Kommunikation eingeführt worden, ohne dass es dafür eine gesetzliche Grundlage gab. Es ist anzumerken, dass die Präzisierung des Wortlauts von Frage 1.1 des Fragebogens, nämlich „über die zentrale Plattform Justitia.Swiss“, den geringen Anstieg der Rechtsgrundlagen zwischen 2020 und 2022 erklärt.
- Am Ende der zweiten Umfrage zeichnen sich **mehrere Kantone bei der Nutzung der KTI, insbesondere in Strafsachen, die alle auf der Gotthardachse liegen**: BL, SO, TI und UR, aus. Bei den Kantonen auf der Nord-Süd-Achse ist dieses Ergebnis wahrscheinlich auf die **Notwendigkeit der internationalen Zusammenarbeit** zurückzuführen. Die Magistraten in Freiburg (Pilotkanton für das Projekt Justitia 4.0), Uri, aber auch in Obwalden greifen am häufigsten auf KTI-Lösungen zurück.
- **Im Jahr 2022 kommunizieren alle Kantone und der Bund (+2 gegenüber 2020) auf elektronischem Weg.** Der Anteil der elektronischen Kommunikation in Strafsachen bleibt jedoch gering (<10%)., bei den StA stabil, in erster Instanz (insbesondere für AG und OW) und in zweiter Instanz (BE, OW) höher. Bei den StA meldet GE 2700 Meldungen, bei der ersten Instanz sind es 577 in Aargau, vor Luzern (450) und Bern (328). Genf meldet 600 elektronische Meldungen für die zweite Instanz. In Zivilsachen steigt ihre Zahl stark an, von 1888 auf 6861 (+264%). Das Barometer schätzt die Gesamtzahl der eingehenden elektronischen Kommunikation auf 15.000 im Jahr 2022 (7858 für Strafverfahren, 7515 für Zivilverfahren und 28 für Verwaltungsverfahren).
- **16 Körperschaften (+ 1 gegenüber 2020 mit dem Bund) stellen in Strafsachen elektronisch zu**, wobei der Anteil der Zustellungen mit weniger als 10% jedoch gering bleibt. Hier zeichnen sich erneut die Kantone auf der Gotthardachse mit höheren Häufigkeiten aus, wobei Basel-Landschaft in der ersten Instanz (10-49%) mit 2600 Fällen am stärksten vertreten ist.

- **13 Kantone (+5) ermöglichen die Online-Akteneinsicht (eAE) in Strafsachen.** Unter diesen Kantonen stechen mehrere in Bezug auf die Häufigkeit hervor: NW (50-74%), SG und VD (10-49%) auf Ebene der StA. Dies entspricht 500 Fällen für SG und 250 Fällen für NW. Ebenfalls in Strafsachen, aber für die 1. Instanz, überschreiten 3 Entitäten die 50%: UR, AI und BL. Für BL bedeutet dies 1000 Fälle.
- **Die beiden am häufigsten verwendeten digitalen Aktenführung (DigAkt) bei den Schweizer Justizbehörden im Jahr 2022 sind Tribuna und Juris.** Sechs Kantone setzten Juris sowohl für die StA als auch für die Gerichte erster und zweiter Instanz ein. Tribuna ist noch weiterverbreitet: in zehn Kantonen für die StA, in dreizehn Kantonen für die 1. Instanz und in 14 Kantonen für die 2. In drei weiteren Kantonen wird Tribuna auch für andere Arten von Justizbehörden, wie die Vollstreckung von strafrechtlichen Sanktionen, verwendet.
- Zum gegenwärtigen Zeitpunkt (Stand: 31.12.2022) ist **der Digitalisierungsprozess in der Schweiz bei den Gerichten und Staatsanwaltschaften der 26 Kantone und des Bundes unabhängig von der Verfahrensart noch schwach ausgeprägt.** Damit ist man noch weit von den Zielen entfernt, die sich das Projekt Justitia.Swiss gesetzt hat.
- **Die Schweiz liegt** sowohl bei der Einführung neuer KTI-Instrumente als auch bei deren tatsächlicher Nutzung **unter dem europäischen Durchschnitt.** Dies zeigen die neuen Indizes, die in diesem Bereich von der CEPEJ entwickelt wurden.
- Das eJustice Barometer wird **ab 2025 jährlich** durchgeführt.

1. Introduction

Ce document présente les objectifs, la méthode, le contenu et les premiers résultats de l'enquête eJustice Barometer (eJUSBar). Les résultats se basent sur les deux premières enquêtes réalisées par l'association ESEHA-ESSSA en 2021 et 2023, sur mandat de l'association eJUSTICE. Nous rappelons que ces travaux s'inscrivent dans le cadre du projet de numérisation de la justice suisse *Justitia 4.0*. Le baromètre vise à mesurer la part et l'intensité de l'utilisation d'applications informatiques et de communications électronique (ICT) dans le domaine judiciaire. Il a une fonction de monitoring, tout en tenant compte du cadre légal cantonal et fédéral.

L'enquête eJUSTICE Barometer a été élaborée par un groupe de travail interdisciplinaire composé de juges et d'autres professionnels du droit, aidés par des spécialistes d'enquêtes en sciences sociales et statistiques. La collecte, la livraison et le chargement des résultats en ligne, ainsi que l'analyse ont été confiés à ESEHA-ESSSA.

Les résultats obtenus complètent les données judiciaires destinées à la Commission européenne pour l'évaluation de la justice (CEPEJ-ECEJ, y.c CEPEJ-STAT) et aux cantons. Les résultats ont été intégrés dans la base de données interactive CHStat.ch et elles sont accessibles au public.

eJUSBar couvre les bases légales de l'application des outils électroniques, les communications et les notifications entre juridictions, la gestion numérique des dossiers, la publication des décisions en ligne, l'archivage et la transmission d'actes ou de dossiers judiciaires aux parties impliquées. La deuxième version du rapport met l'accent sur les premières tendances au niveau des 26 cantons et de la Confédération.

2. Méthodes, sources, indicateurs

Les enquêtes ont été réalisées en 2021 et 2023 auprès des 26 juridictions cantonales et fédérales à l'aide de l'application LimeSurvey (LS), outil retenu par le mandataire pour récolter les données en ligne. Les résultats correspondent à la situation au 31.12 de l'année prise en compte.

Le questionnaire a été rédigé avec MS-Word, servant de base pour la programmation en ligne. Il comprend **huit blocs de questions** correspondant à 200 variables adressées aux tribunaux de première, deuxième et troisième instance et aux Ministères publics. Il couvre tous les domaines du droit : administratif, pénal et civil. Le questionnaire est disponible en ligne tant en français qu'en allemand ([FR](#) ; [DE](#)).

Deux questions seront ajoutées au questionnaire 2025 afin de compléter les informations sur les infrastructures disponibles : équipements des salles d'audiences en outils ICT et disponibilité des outils de scannage de substitution.

La majorité des questions sont fermées. En dehors des réponses de type « oui/non », des catégories précisent les bases légales, les moyens utilisés et les dates d'introduction des outils. La part des outils utilisés est ventilée en cinq classes de fréquence : 0%, 1-9%, 10-49%, 50-74%, 75-100%. D'autres questions sont ouvertes comme pour le nombre de dossiers ou d'affaires ou encore pour les commentaires (Fig. 1).

Fig. 1 Blocs de questions-type du questionnaire eJustice Barometer

2.1 Input en matière pénale: Est-il possible d'adresser à vos autorités judiciaires des communications par voie électronique en matière pénale?¶

Oui/Non → → Cb21¶

¶

2.1.1a Si «oui»: Quel est le **pourcentage** de communications électroniques entrantes en matière pénale?¶

(Veuillez cocher; un seul choix possible par juridiction/instance)¶

*Par-ex. autorités d'exécution des peines.¶

¶

Pourcentage¶	MP¶	1ère instance¶	2ème instance¶	Autres autorités*¶
¶	Cb211a1¶	Cb211a2¶	Cb211a3¶	Cb211a4¶
0%¶	¶	¶	¶	¶
1%--9%¶	¶	¶	¶	¶
10%--49%¶	¶	¶	¶	¶
50%--74%¶	¶	¶	¶	¶
75%--100%¶	¶	¶	¶	¶
NA¶	¶	¶	¶	¶

¶

2.1.1b Si «oui»: Quel est le **nombre** de communications électroniques entrantes en matière pénale?¶

*Par-ex. Autorités d'exécution des peines.¶

Si NA (non disponible), insérer svp 0.11¶

¶

¶	MP¶	1ère instance¶	2ème instance¶	Autres autorités*¶
¶	Cb211b1¶	Cb211b2¶	Cb211b3¶	Cb211b4¶
Nombre (N)¶	¶	¶	¶	¶

Source : ESEHA eJUSTICE Barometer Questionnaire

Les données 2020 et 2022 ont été corrigées et livrées à l'association eJustice au format Excel, sous une forme codée-standardisée. Les données ont été également chargées sur les portails CHStat.ch (accès public) et sJustice (accès réservé aux autorités de la justice).

Indicateurs et valeurs manquantes

Les indicateurs sont construits en prenant la somme des scores obtenus (26 cantons + Confédération, total =27) sur la base des points obtenus, par exemple de 0 à 5 pour le taux de couverture en pourcent. Pour les bases légales, les possibilités vont du degré 1 (pas de projet) à 7 (lois en vigueur), le maximum des points peut ainsi être de 7 par instance, multiplié par 27 entités = 189 points. D'autres indicateurs sont en phase de test se basant, entre autre, sur l'expertise de la CEPEJ.

Les valeurs manquantes, habituellement nombreuses lors des premières enquêtes, sont prises en considération. Précisons ici que la part des valeurs manquantes est élevée pour quelques cantons et/ou questions, mais en diminution par rapport à 2020.

Il est utile de préciser que les *missing* peuvent prendre différentes formes : NA, « *not available* » et cellule vide, sans précision ou 0. Certaines cellules sont complétées par des remarques indiquées par un astérisque (*), remarques fournies par les cantons afin de mieux comprendre la réponse.

La Suisse étant un pays fédéraliste, pour le système de la justice, il convient d'obtenir des résultats par canton et un pour la Confédération (CH), soit 27 résultats.

4. Etat de la digitalisation dans la justice : premières tendances

Cette partie présente les premières tendances observées, en mettant l'accent sur les bases légales, les communications et les notifications électroniques, plus particulièrement dans le domaine pénal. Elle présente également les résultats des consultations de dossiers en ligne ainsi que la transmission des dossiers par voie électronique.

3.1 Bases légales pour les communications électroniques

La présence de bases légales pour la communication électronique est questionnée selon le type de procédures : **administratives** (barres bleues), **exécution des sanctions pénales** (barres orange) et **autres procédures** (barres grises) (Fig. 2). **Plus le score obtenu est élevé, plus les bases légales sont développées.**

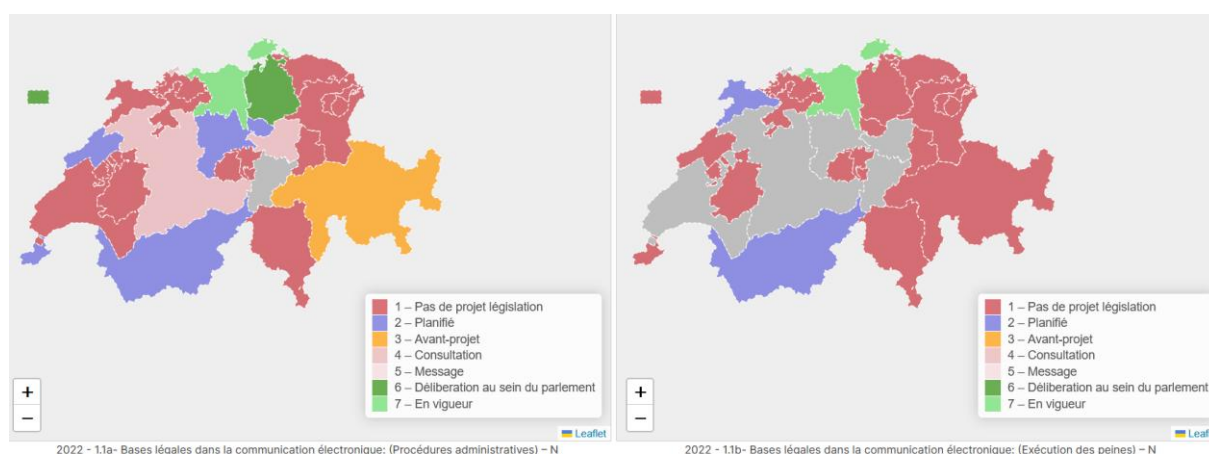
Dans la deuxième enquête portant sur l'année 2022, la précision suivante (en jaune) a été apportée à la question 1.1, laquelle a pu avoir une influence les résultats de certains cantons : 1.1 Existe-t-il dans votre canton des bases légales concernant la *communication électronique dans le domaine judiciaire* via la plate-forme centrale Justitia.Swiss?

En 2022, trois entités obtiennent au moins sept points (loi en vigueur) au 31.12, signifiant qu'un domaine au moins est doté d'une base légale, principalement pour les procédures administratives (AG, SH, UR), mais concerne probablement les plateformes actuelles (Priva Sphere et IncaMail). Cinq autres entités déclarent être entrés dans une démarche de régulation (BE, BS, CH, GR, SZ), soit au stade *d'avant-projet* (GR), de *message* (BE, BS, SZ) ou de *délibérations en cours* (CH, ZH). La somme des points obtenus au 31.12.2022 atteint 120 sur un maximum théorique de 567, soit 21% du total. Les cartes suivantes montrent l'état de la législation dans les cantons en matière de eJustice (Fig. 2).

Fig. 2 Mapping des bases légales selon le type de procédure en 2022

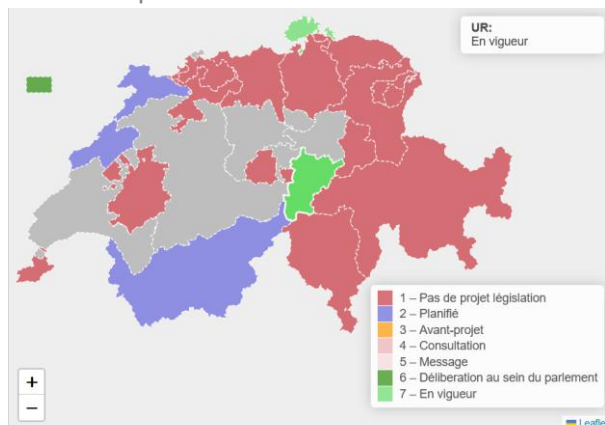
2.1 Procédures administratives

2.2 Exécution des peines



Source : ESEHA, eJustice Barometer, 6545, 6546.

2.3 Autres procédures

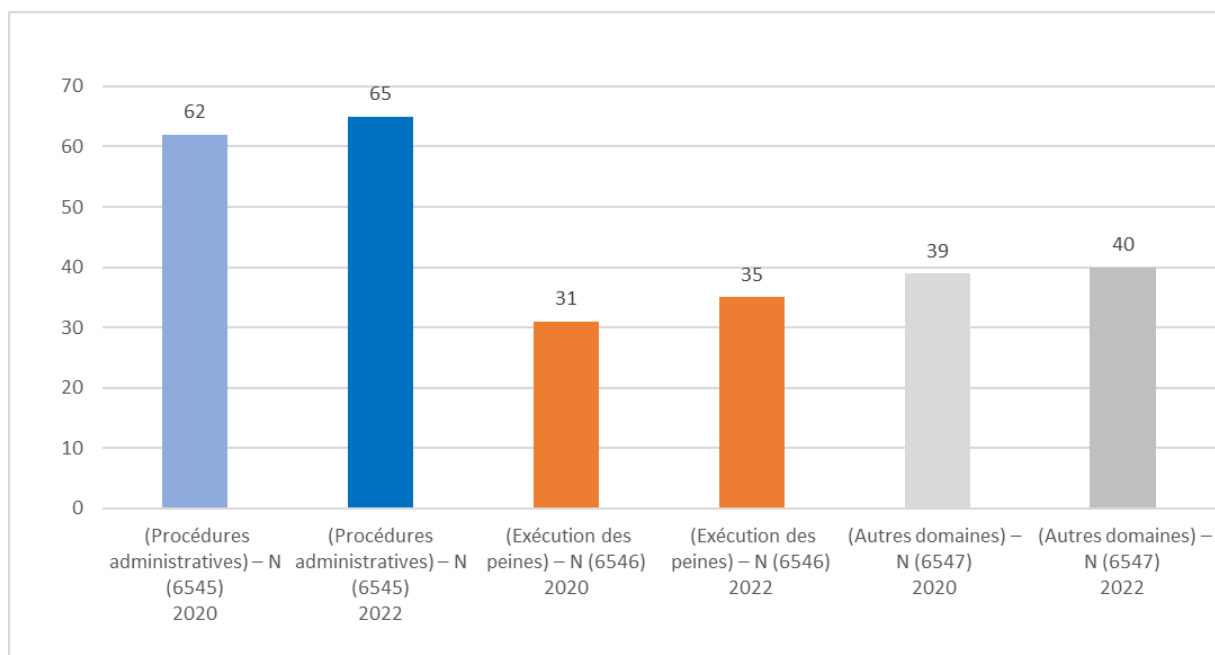


1.1c- Bases légales dans la communication électronique: (Autres domaines) – N

Source : ESEHA, eJustice Barometer, 6547

Pour montrer l'évolution globale des bases légales, nous avons comparé la somme des points obtenus par les 27 entités en 2020 et en 2022 (Fig. 3). Ainsi, la dotation en bases légales apparaît comme plus avancée pour les procédures administratives (65 points en 2022), en légère augmentation (+3). Les bases légales dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales sont moins avancées (35 points en 2022), mais légèrement renforcées (+4). Pour les « autres domaines », la législation n'est guère plus développée (40 points) et restée stable entre 2020 et 2022.

Fig. 3 Bases légales dans la communication électronique selon le type de procédures 2020, 2022
 Point 1.1 Somme des points des 26 cantons + CH, Total 2020 : 132 ; 2022 : 133 (+1)



Source : ESEHA, eJustice Barometer ; T771 (1878) (Sum)

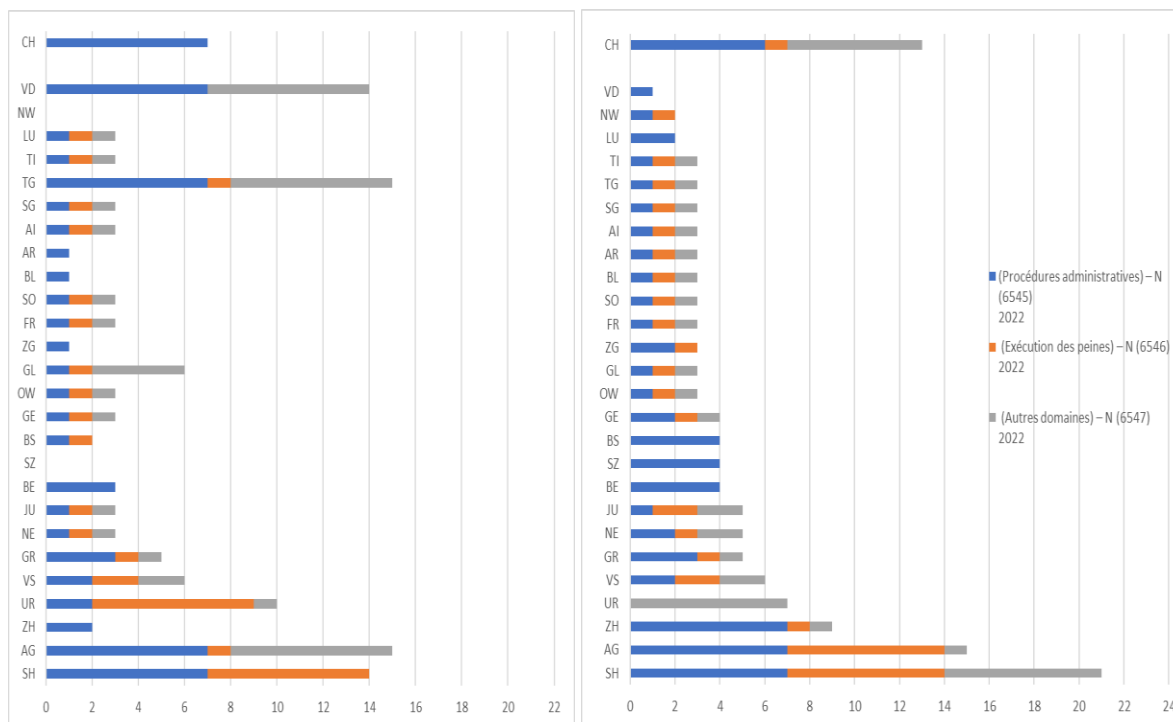
La somme des points obtenus par type de procédure et par entité est illustrée dans les deux figures suivantes, les résultats étant classés dans l'ordre décroissant du total des points obtenus en 2022 (Fig. 4.2). L'on constate que AG et SH ont conforté leur position par rapport à 2020, alors qu'UR, TG et surtout VD régressent probablement du fait que leurs réponses ne correspondaient pas exactement à la précision apportée à la question 1.1.

La Confédération se caractérise quant à elle par un renforcement des dotations en bases légales pour « autres domaines » (modification de la PA pour la rendre conforme à la LPCJ).

Fig. 4 Bases légales pour la communication électronique par entité et type de procédure 2022, 2020
 Point 1.1 Somme des points des 26 cantons + CH

4.1 Bases légales 2020 (Total : 132)

4.2 Bases légales 2022 (Total : 133)



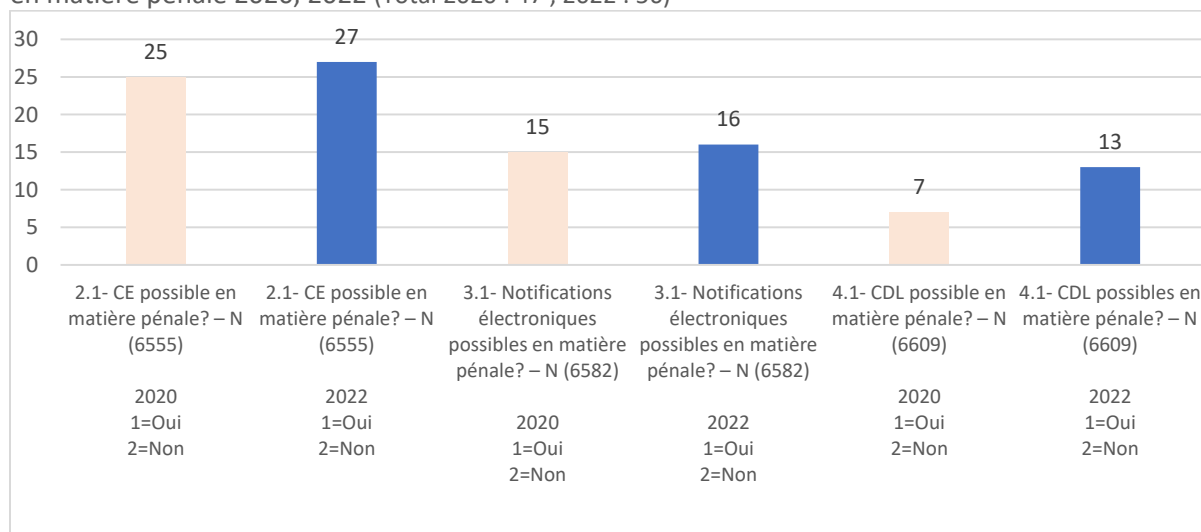
Source : ESEHA, eJustice Barometer ; T771 (1878)

3.2 Disponibilité des outils en matière de digitalisation

Les moyens numériques, peuvent être appliqués dans plusieurs sphères soit la communication électronique (CE), la notification électronique (NE) et la consultation des dossiers en ligne (CDL). Nous avons choisi de nous concentrer ici sur l'utilisation de moyens électroniques dans les sphères citées dans le domaine pénale.

Pour montrer l'évolution de l'implémentation de ces outils entre 2020 et 2022, nous avons sommé les réponses « oui, disponible » par canton, en y ajoutant la Confédération. La communication électronique est disponible dans 27 entités (+2 par rapport à 2022), 16 entités (+1) recourent aux notifications électroniques et 13 (+5) assurent la consultation de dossier en ligne. En dehors de la CDL, on observe ainsi une très faible augmentation des outils disponibles en terme de digitalisation. La somme des points pour 2020 atteint 47 et 56 pour 2022 (+9).

Fig. 5 Communication (CE), notification électronique (NE) et consultation de dossiers en ligne (CDL), en matière pénale 2020, 2022 (Total 2020 : 47 ; 2022 : 56)

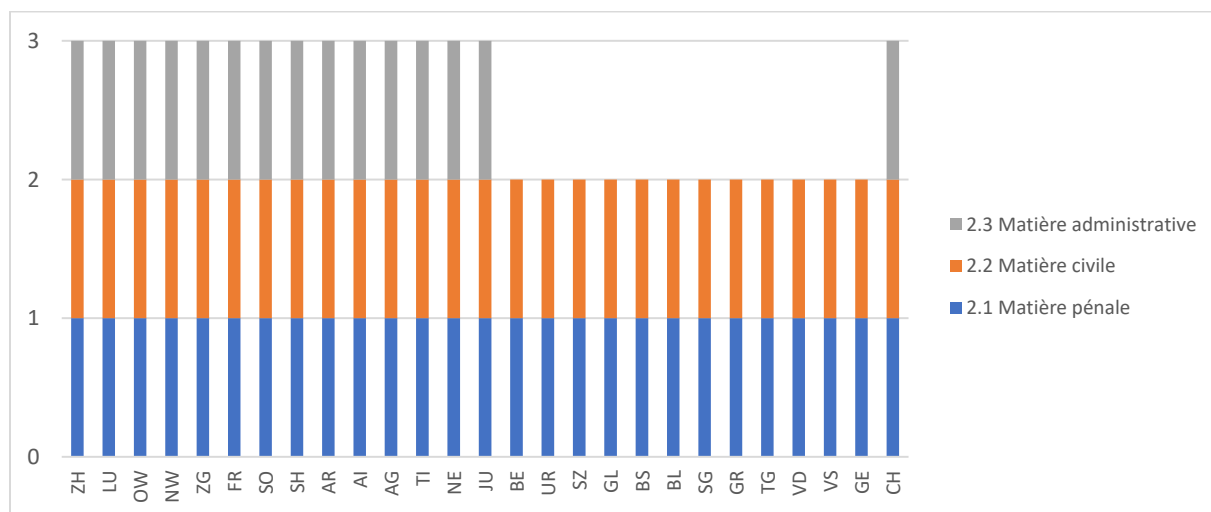


Source : ESEHA, eJustice Barometer (6555, 6582, 6609)

3.3 Communications électroniques entre tribunaux selon le type de procédures

La CE est la forme première d'échanges entre juridictions, à l'instar des communications par courriel avec une adresse dédiée. Tous les cantons disposent de tels outils en matière pénale et civile. En matière administrative toutefois, onze cantons déclarent ne pas avoir d'outils de communication électronique entrante. S'ils répondent négativement, c'est probablement car les bases légales restent inexistantes pour ce type d'activité (fig. 6).

Fig. 6 Instruments de communication électronique entrante selon le type de procédures au 31.12.2022
 Nombre de « Oui »



Source : ESEHA, eJustice Barometer ; 6555, 6568, 6575

Quant au pourcentage de communications transmises par voie électronique, celui-ci reste faible en 2022: en matière pénale généralement moins de 10% dans tous les cantons tant pour les MP (Fig. 7.1), que pour les tribunaux de 1^{ère} instance (Fig. 7.2), à une exception, en 2022: Obwald. En 2022, le canton de Vaud affiche la fréquence la plus élevée de CE pour les MP en

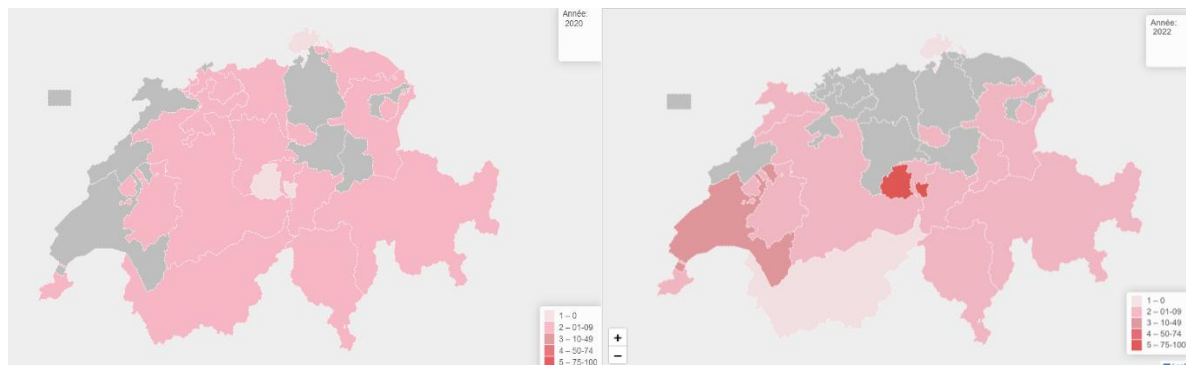
Suisse latine (10-49%). Pour le canton de Fribourg, la part des communications entrantes en matière pénale pour la première instance, a baissé entre 2020 et 2022.

Fig. 7 Pourcentage de communications transmises par voie électronique en matière pénale

7.1 Matière pénale (MP)

2020

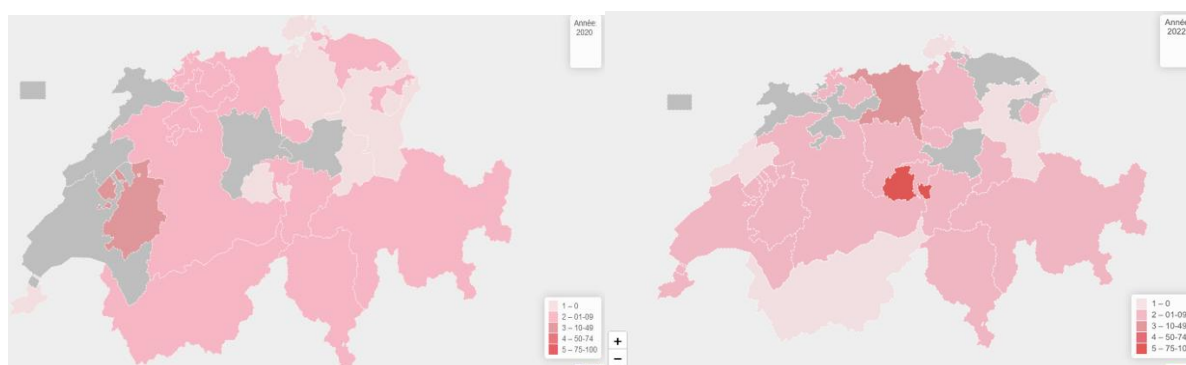
2022



7.2 Matière pénale (1^{ère} instance)

2020

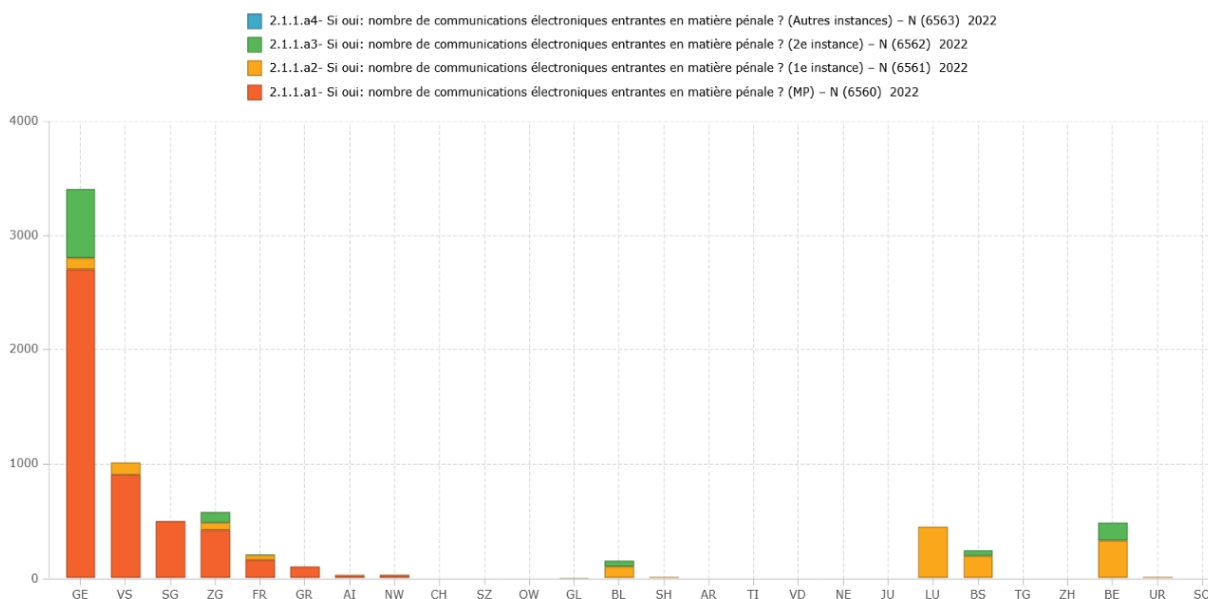
2022



Source : ESEHA, eJustice Barometer ; Cb211a (6556), Cb211b (6557)

La situation des communications électronique est similaires en matière civile, (< 10%) avec une seule prévalence supérieure pour le canton d'Argovie (entre 10 et 49%). En nombre absolu, Argovie (1'758) et Berne (1'727) passent devant Genève (1'000, stable) sur un total de 6861 en 2022, contre 1'888 pour les 26 cantons en 2020, ce qui représente une augmentation de +264%.

Fig. 8 Nombre de communications transmises par voie électronique en matière pénale : MP, 1^e et 2^e instances, autres instances 2022

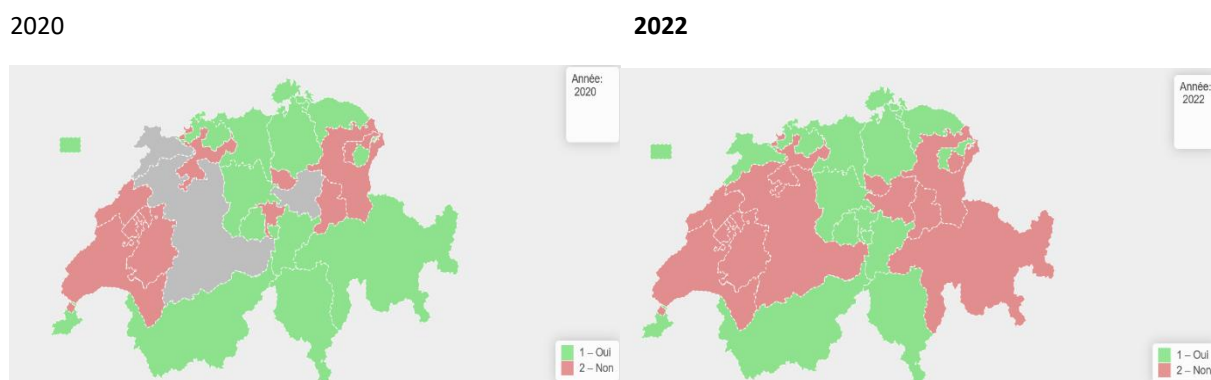


Source : ESEHA, eJustice Barometer.

3.4 Notifications électroniques en matière pénale

En ce qui concerne les notifications électroniques (NE) en matière pénale, tous les cantons ont pu fournir une réponse en 2022 (+3), 16 entités sur les 27 répondant par Oui (59%) (Fig. 9).

Fig. 9 Autorités judiciaires en mesure de faire des notifications électroniques en matière pénale Réponses « oui/non »



Source : ESEHA, eJustice Barometer ; Cb31 (6582)

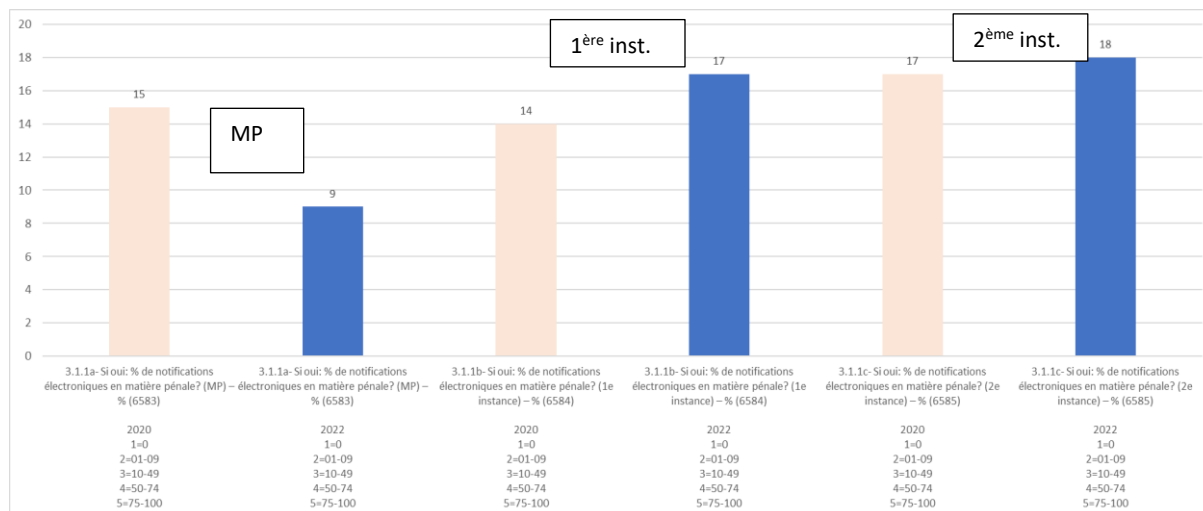
La prévalence des notifications est ici également très faible tant pour les MP que pour les tribunaux de 1^{ère} instance (<10%). Seul un canton a pu fournir le nombre de notifications pour les Ministères publics en 2022 : le Valais avec zéro cas.

Le nombre de NE en matière pénale pour la 1^{ère} instance est bien plus élevée : 3'261, dont un record à BL (2'600), devant LU (350) et VS (311). Pour la deuxième instance, 95 NE sont signalées à Bâle-Ville en matière pénale, zéro ou NA pour les autres entités.

La figure 10 montre la tendance générale en matière de NE avec une baisse de la somme des points de fréquence obtenus en matière pénale pour les MP (-6), alors qu'une légère hausse est observée pour les affaires pénales en 1^{ère} et 2^{ème} instances.

Fig. 10 Notifications électroniques en matière pénale (MP, 1^{ère} et 2^{ème} instance) 2020 et 2022

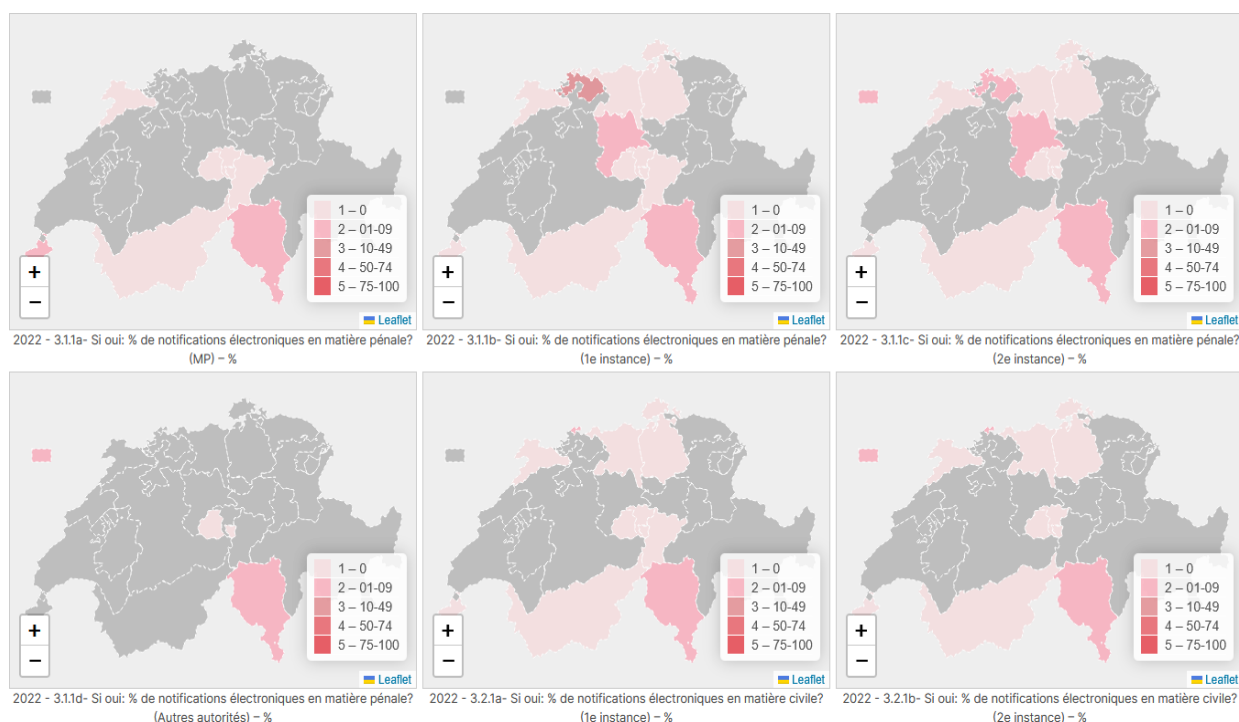
NE = Oui



Source : ESEHA, eJustice Barometer

Pour les entités capables de répondre, la fréquence des notifications électroniques par rapport au total des notifications est présentée à travers les six cartes suivantes (Fig. 11). Elles restent inférieures à 10% pour toutes les entités, tant pour les MP que pour les trois instances de justice, à l'exception de Bâle-Campagne pour la 1^{ère} instance (10-49%).

Fig. 11 Fréquence des notifications électroniques en matière pénale (MP, 1^{ère} et 2^{ème} instance) et civile 2022

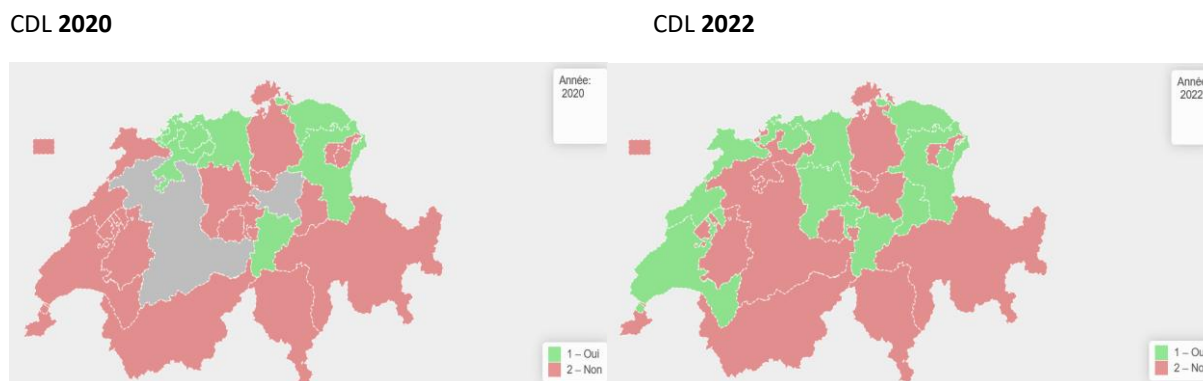


Source : ESEHA, eJustice Barometer

3.5 Consultation d'actes / de dossiers en ligne (CDL) en matière pénale

La consultation des dossiers en ligne (CDL, y compris support numérique tel que CD-Rom), en matière pénale, n'est possible que pour 10 entités (+3) sur les 27 consultées (27% : AG, BL, BS, JU, NE, SG, SO, TG, UR, VD). La Confédération, Genève, Zurich et Berne ont répondu NON à cette question. (Fig. 12).

Fig. 12 Consultation des dossiers en ligne en matière pénale 2020 et 2022 (oui/non)

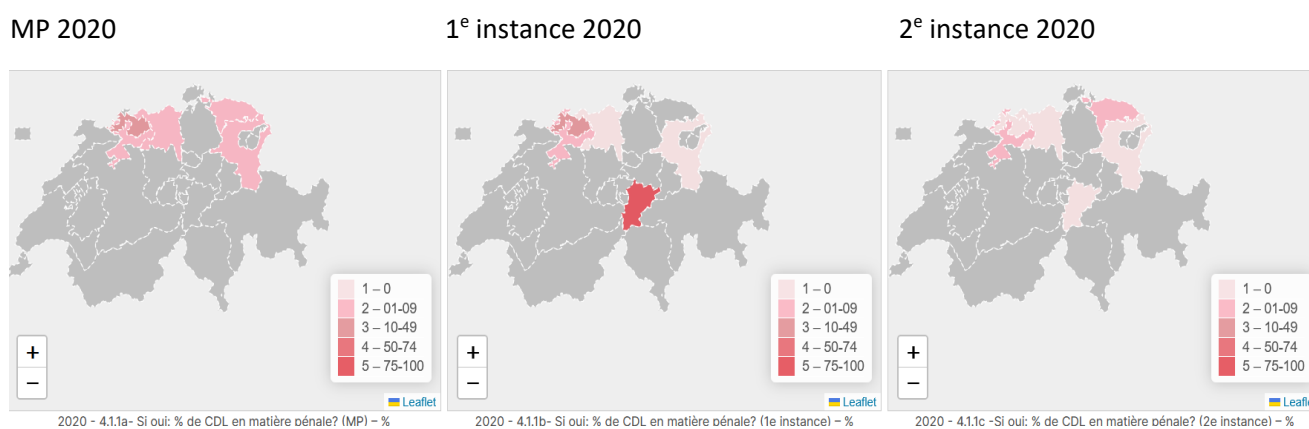


Source : ESEHA, eJustice Barometer ; Cb41 (6609)

Parmi les cantons permettant la consultation d'actes en ligne, plusieurs se distinguent : NW (50-74%), SG et VD (10-49%) au niveau des MP (Fig. 11.2). Cela représente 500 cas pour SG et 250 pour NW. Toujours en matière pénale, mais pour la 1^{ère} instance, 3 entités dépassent les 50% : UR, AI et BL. Pour BL cela représente 1000 cas. Même constat pour la 2^{ème} instance pour UR et AI avec un taux plus faible tout de même (10-49%).

D'après les experts du GRT eJUSTICE, les résultats de Bâle-Campagne et surtout d'Uri s'expliquent par le contrôle du trafic poids lourd traversant l'axe du Gothard, lequel nécessite de collaborations et donc d'échanges d'informations au niveau européen, ceci d'autant plus que l'immatriculation qu'une grande partie des véhicules est d'origine étrangère (Fig. 12.1 2020 et fig. 12.2 2022).

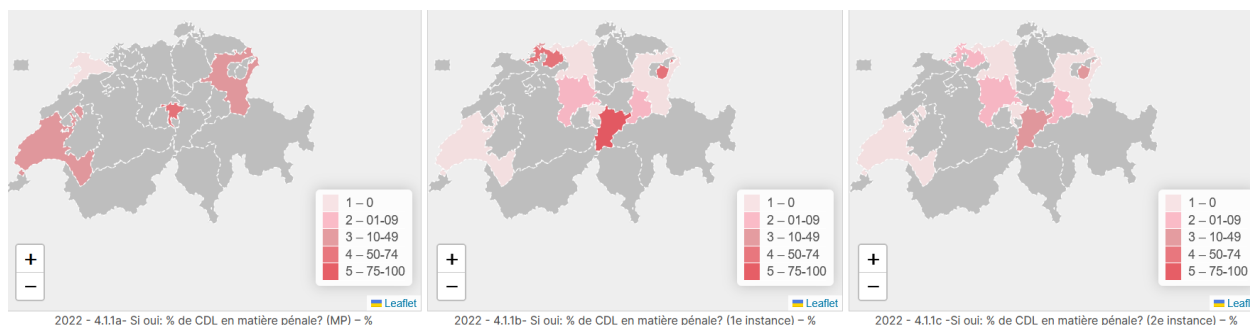
Fig. 13 Pourcentage de CDL en matière pénale MP, 1^{er} et 2^e instances 2020, 2022



MP 2022

1^e instance 2022

2^e instance 2022

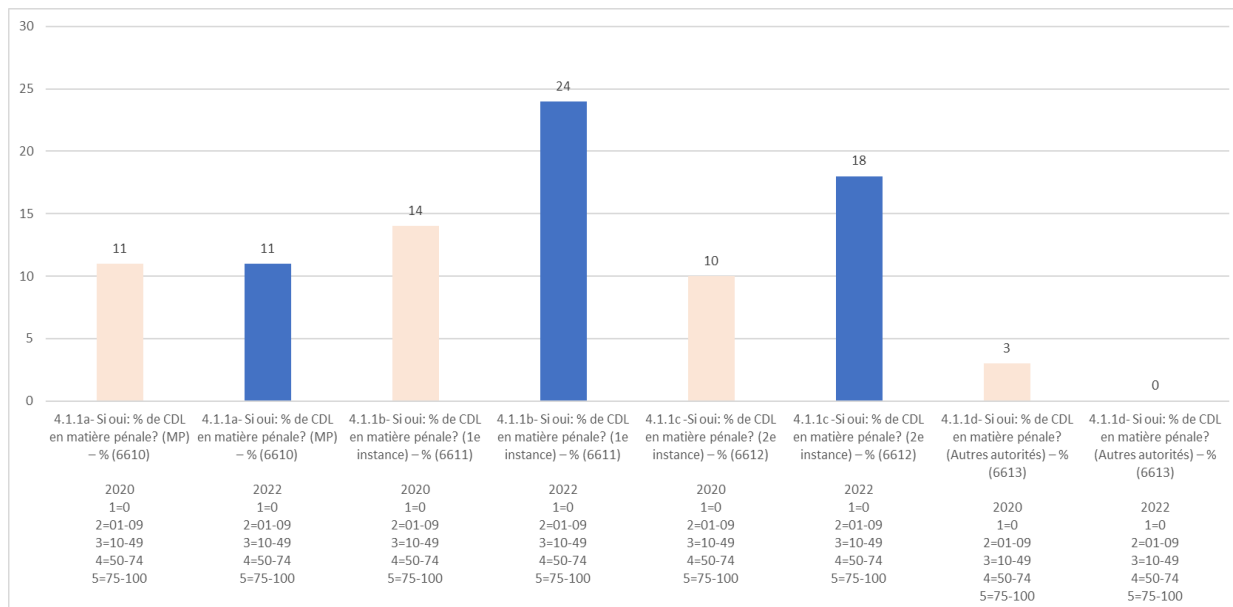


Source : ESEHA, eJustice Barometer ; Cb411a (6610), Cb411b (6611), Cb411c (6612)

La consultation de dossiers en ligne en matière civile est plus rare : seuls 7 cantons (+4) le permettent (AI, AG, BS, GL, NE, SZ et UR). Et le canton d’Uri est toujours le seul à dépasser les 10%.

L’évolution montre une stagnation pour les MP à 11 entités, une forte augmentation pour la 1^{ère} instance (+10, de 14 à 24 entités !), un renforcement significatif pour la 2^{ème} instance également (+8, de 10 à 18), alors que la CDL est pratiquement absente pour les autres autorités (notamment l’exécution des peines).

Fig. 14 Consultation de dossier en ligne (CDL) possible en matière pénale (MP, 1^e et 2^e instances) 2020, 2022



Source : ESEHA, eJustice Barometer; de gauche à droite : 6610 MP, 6611 (1^e instance), 6612 (2^e instance), 6613 (autres autorités).

3.6 Transmission d’actes selon le format disponible en matière pénale

Les questions liées à la transmission ou à la livraison de dossiers (actes) incluent la forme de cette livraison (papier, numérique ou variable). Tous les cantons déclarent transmettre les dossiers sous format papier en matière pénale, à cinq exceptions : BL, FR, NE, SO, TG, lesquels ont trouvé des solutions variables ou hybrides. Le taux d’affaires transmis sous un format électronique dépasse les 75% pour le MP et les tribunaux de 1^{ère} instance dans le canton de Fribourg qui se distingue en la matière.

La forme de transmission des dossiers reste largement dominée par le papier en 2022, soit pour tous les dossiers pour le MP et pour la deuxième instance en matière pénale.

La forme de transmission variable existe pour 4 cantons pour les procédures civiles en 1^{ère} instance (BL, TG, TG, VD) et en 2^e instance (BL uniquement).

Pour les contentieux administratifs, la flexibilité est encore moindre, variable pour deux cantons en première instance (FR, LU) et pour un en deuxième instance (LU).

3.7 Gestion numérique des dossiers (GND) selon le type d'application

Le choix des outils de gestion numérique des dossiers (GND) dans le domaine judiciaire diffère d'un canton à l'autre. Les deux systèmes de gestion numérique des dossiers les plus utilisés auprès des autorités judiciaires suisses en 2022 sont Tribuna et Juris.

Six cantons recouraient à Juris tant pour les MP que pour les tribunaux de 1^{ère} et 2^{ème} instance. Six cantons utilisaient également Juris pour d'autres autorités judiciaires tels que l'exécution des sanctions pénales. La Confédération l'utilise également pour la 2^{ème} instance (Fig. 15).

Tribuna est encore plus largement répandu (état au 31.12.2022): dans dix cantons pour le MP, dans treize cantons pour la 1^{ère} instance et dans 14 pour la 2^{ème} instance. Tribuna est également utilisé dans trois autres cantons pour d'autres types d'autorités judiciaires.

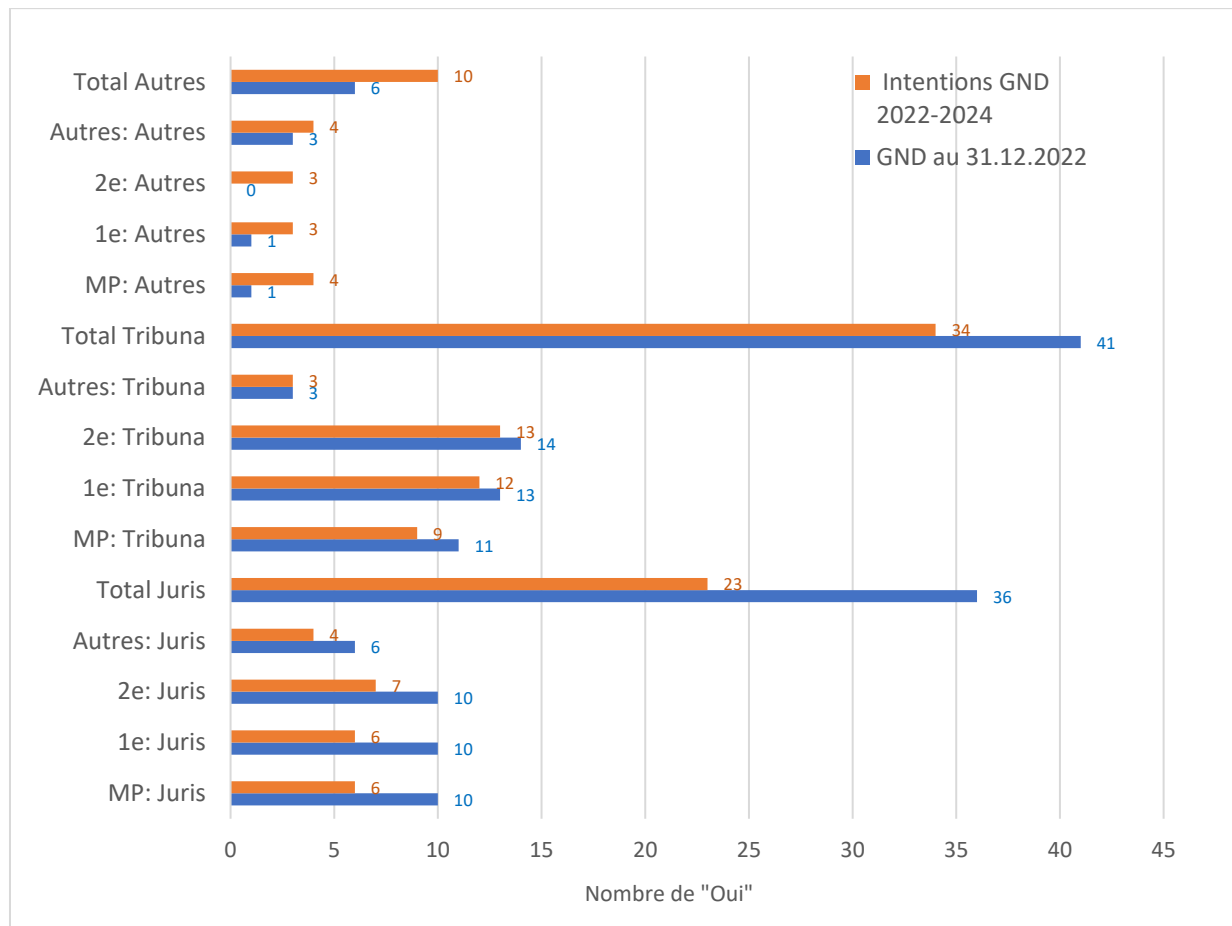
Fig. 15 Type d'applications GND utilisées par les autorités judiciaires et intentions pour les deux années à venir (2022-2024) Nombre de "Oui"

Type d'autorité	GND au 31.12.2022	Intentions GND 2022-2024	Différences 2024/22	Ratio 2024 / 2022	Pourcent 31.12.22	Pourcent 31.12.24
MP: Juris	10	6	-4	0.6	11.9%	9.0%
1 ^e inst: Juris	10	6	-4	0.6	11.9%	9.0%
2 ^e inst: Juris	10	7	-3	0.7	11.9%	10.4%
Autres: Juris	6	4	-2	0.7	7.1%	6.0%
Total Juris	36	23	-13	0.6	42.9%	34.3%
MP: Tribuna	11	9	-2	0.8	13.1%	13.4%
1 ^e inst: Tribuna	13	12	-1	0.9	15.5%	17.9%
2 ^e inst: Tribuna	14	13	-1	0.9	16.7%	19.4%
Autres: Tribuna	3	3	0	1.0	3.6%	4.5%
Total Tribuna	41	34	-7	0.8	48.8%	50.7%
MP: Autres	1	4	3	4.0	1.2%	6.0%
1 ^e inst: Autres	1	3	2	3.0	1.2%	4.5%
2 ^e inst: Autres	0	3	3		0.0%	4.5%
Autres: Autres	3	4	1	1.3	3.6%	6.0%
Total Autres	6	10	5	2.0	7.1%	14.9%
Total	83	67	-15	0.8	100.0%	100.0%

Source : ESEHA, eJustice Barometer.

Les autres systèmes de GND (SAP : 1 canton pour la 1^{ère} instance, autres applications : 1 canton pour le MP) restent marginaux.

Fig. 16 Type d'applications GND utilisées par les autorités judiciaires et intentions pour les deux années à venir (2022-2024) Nombre de "Oui"



Source : ESEHA, eJustice Barometer.

Quant aux intentions d'utilisation pour les deux prochaines années (2022-2024), six cantons ont l'intention de confirmer l'outil Juris autant pour les MP que pour les tribunaux de 1^{ère} instance, sept cantons pour la 2^{ème} instance et quatre pour d'autres types d'autorités (Total 23, cf. Fig. 16). A noter que les cantons de Saint-Gall, du Tessin et de Neuchâtel ont élargi l'application de Juris aussi à l'autorité de l'exécution des sanctions pénales et à la gestion des établissements pénitentiaires.

Neuf cantons ont prévu de rester chez Tribuna pour les MP, douze pour la 1^{ère} instance et treize pour la 2^{ème} instance. Trois cantons ont prévu de garder Tribuna pour d'autres types d'autorité (Total : 34).

Quatre cantons ont prévu d'autres types d'applications pour les MP, trois pour la 1^{ère} et la 2^{ème} instances, quatre pour d'autres autorités judiciaires (Total : 10, soit +5).

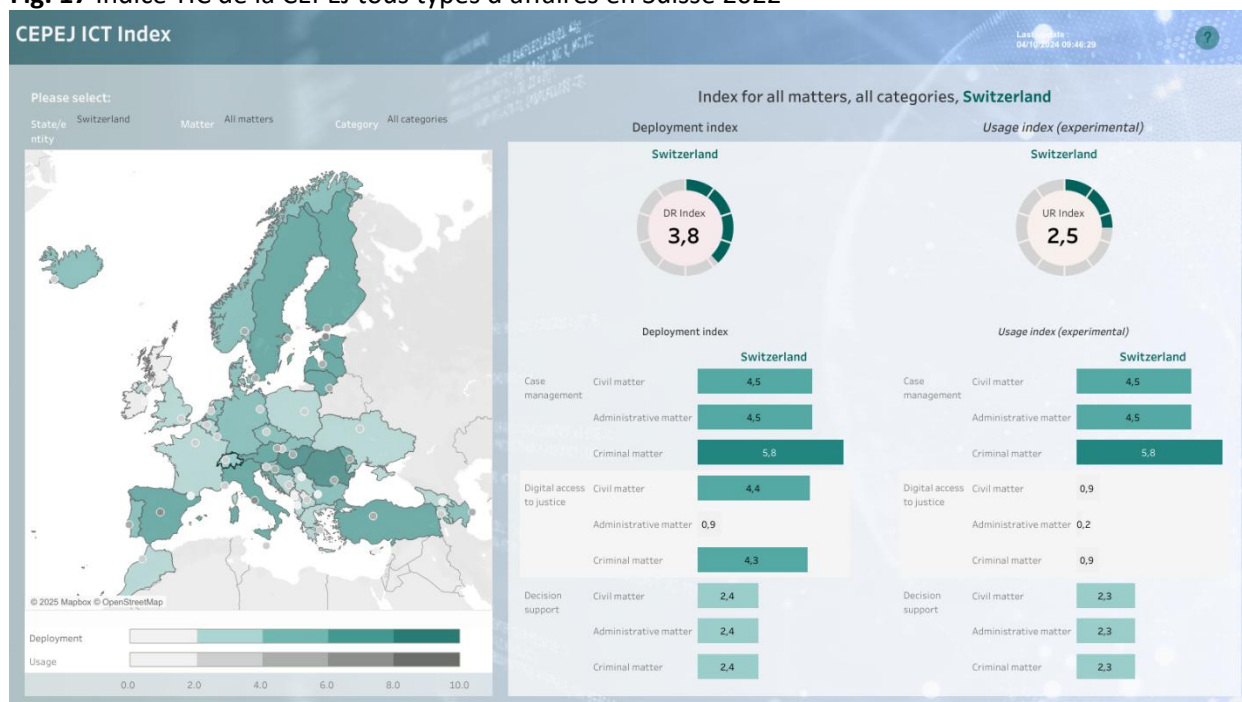
Deux cantons prévoient des appels d’offres pour les MP (JU, SG), trois pour la 1^{ère} instance (JU, SG, SH) et trois entités pour la 2^{ème} instance (Confédération, JU, SG). Pour cinq cantons, les intentions restent ouvertes tant pour les tribunaux de 1^{ère} instance (AG, FR, JU, SO, TG) que de 2^{ème} instance (FR, JU, SO, TG, VS). Trois cantons ont prévu des développements internes pour les MP, quatre pour la 1^{ère} instance, trois pour la 2^{ème} instance.

6. La Suisse en comparaison internationale

Nous présentons ici les résultats synthétiques de la Suisse tirés du tableau de bord en matière de TIC établi par la CEPEJ (donnée 2022), visualisations effectuées à l’aide de [Tableau Software](#). Ces nouveaux indicateurs sont encore en phase de test. Leurs scores sont compris entre 0 et 10¹. L’outil intégré dans CEPEJ-stat permet de sélectionner le type d’affaires (par type de procédure : pénales, administratives, civiles) et le mode de gestion des affaires : « indice de déploiement » et « indice d’utilisation ».

Pour le total des affaires, la Suisse se trouve au-dessous de la moyenne européenne en termes de déploiement (3.8 contre 4.2 pour tous les pays), ainsi que pour l’indice d’utilisation (2.5 contre 3.4) (Fig. 17).

Fig. 17 Indice TIC de la CEPEJ tous types d’affaires en Suisse 2022



Source : CEPEJ-stat, indices TIC. [Tableau Software](#).

Pour les affaires pénales, la Suisse obtient de meilleures notes avec 4.6 pour le déploiement et de 2.8 pour utilisation, au même niveau que l’Allemagne, mais en dessus de la moyenne pour le premier indice et en dessous pour le second indice (4.1 et 3.0).

¹ Nous rappelons ici que les questions de la CEPEJ se sont largement inspirées du questionnaire eJustice Baromètre présenté par la Suisse.

La Suisse apparaît comme meilleure en termes de gestion des affaires, les moyens étant suffisants, tant pour l'accès à la justice ou encore pour l'aide à la décision.

5. Bibliographie, sitographie

- CEPEJ (2025): [Méthodologie pour le calcul des indices TIC de la CEPEJ](#) et du [Calculateur d'indice TIC 2022](#).
- CEPEJ Report (2024) Rapport d'évaluation de la CEPEJ (Part 1), Strasbourg : Conseil de l'Europe, CEPEJ, 174 pages. + Fiches par pays.
- CEPEJ Report (2014), Use of information technology in European court, CEPEJ STUDIES No. 24.
- CEPEJ-Stat, Dynamic database of European judicial systems/ Base de données dynamique des systèmes judiciaires européens ([link](#)) ;
- CEPEJ-Stat (2025), Dashboard CEPEJ ICT-Index [Information and communication technology](#)
- Koller C, Premier rapport de synthèse 2022: Etat de la digitalisation dans la justice. Introduction et synthèse des premiers résultats 2020 ([lien](#) vers rapport, questionnaire et données).
- Koller C. /Jacques Bühler J. (2024), CEPEJ et statistiques judiciaires suisses : un binôme gagnant, in : Daniel Fink/André Kuhn/Joëlle Vuille (éd.), Kriminologie in der Schweiz – Geschichte, Stand, Zukunft – Criminologie en Suisse – Histoire, état, avenir, Bâle: Helbing Lichtenhahn.
- Sousa M. et al. (2022), E-justice in Switzerland and Brazil: Paths and Experiences ([doi](#))
- Hanson, R. et al. 2010. The Pursuit of High Performance. International Journal for Court Administration, 3(1), pp.2–12. [DOI](#).
- Reiling, A. D. (2020). Courts and Artificial Intelligence, in: International Journal for Court Administration, 11(2), p.8. DOI
- Rossner M., Tait D. (2021), Presence and participation in a virtual court [DOI](#)
- Velicogna M. (2017), E-Justice in Europe: From National Experiences to EU Cross-Border Service Provision, in: [International E-Government Development: Policy, Implementation and Best Practice](#) pp 39-72 ([DOI](#)).
- Wallace A., The Impact of Technology on Courts, International Journal for Court Administration (2017) 8(2), pp. 2156–7964.

Annexes

Zugriff zur Seite CHStat: Erhebungen eJUSTICE Barometer 2020			
https://www.chstat.ch/de/ejus/index.php			
Accès à la page CHStat: Enquêtes - eJUSTICE Barometer 2020 /			
https://www.chstat.ch/fr/ejus/index.php			
Value labels			Forme de transmission des dossiers / Form der Übermittlung die Dossiers
1	Oui	Ja	1 Papier
2	Non	Nein	2 Électronique
0.11	NA	NA	3 Papier et électronique
Pourcent			Législation / Gesetzgebung
1	0		1 Pas de projet de legislation en preparation
2	1-9		2 Planifié
3	10-49		3 Avant-projet
4	50-74		4 En consultation
5	75-100		5 Message
			6 En deliberation au sein du parlement
			7 En vigueur

Accès aux résultats du Baromètre eJustice (Version française)

Liste des thèmes et accès direct aux données via les liens ci-dessous.

eJustice

📁 9 📄 0 [x] 0

📄 256 📄

L'Association eJustice.ch, le projet Justitia 4.0 et le programme HIJP ont souhaité mesurer périodiquement les progrès accomplis par la justice suisse en matière de eJustice. Les résultats (situation au 31.12) sont mis à jour tous les deux ans depuis 2020.

📁 Sous-thèmes

9

<p>1. Législation sur l'introduction de la communication électronique dans le domaine judiciaire</p> <p>📄 0 📄 2 [x] 18 📄 18</p>	<p>2. Communication autorité-s judiciaire-s par voie électronique</p> <p>📄 0 📄 5 [x] 27 📄 32</p>	<p>3. Notifications électroniques par les juridictions</p> <p>📄 0 📄 5 [x] 27 📄 32</p>
<p>4. Consultation des dossiers en ligne</p> <p>📄 0 📄 5 [x] 26 📄 31</p>	<p>5. Gestion numérique des dossiers</p> <p>📄 0 📄 10 [x] 56 📄 66</p>	<p>6. Publication décisions des tribunaux</p> <p>📄 0 📄 6 [x] 27 📄 33</p>
<p>7. Archivage à long terme</p>	<p>8. Transmission des dossiers judiciaires</p>	<p>0. Contacts eJustice</p>

Source : <https://www.chstat.ch/fr/data-theme/1400/eJustice>

Zugriff zu den Ergebnissen (DE)

eJustice

📁 9 📊 0 📄 0

📄 256 ✎

Der Verein eJustice.ch, das Projekt Justitia 4.0 und das HIS-Programm wollten periodisch die Fortschritte der Schweizer Justiz im Bereich eJustice messen. Die Ergebnisse (Stand 31.12.) werden alle zwei Jahre aktualisiert (seit 2020).

📁 Subthemen

9

<p>1. Gesetzgebung zur Einführung der elektronischen Kommunikation in der Justiz</p> <p>📁 0 📊 2 📄 16</p> <p>📄 18</p>	<p>2. Elektronische Eingaben bei den Justizbehörden</p> <p>📁 0 📊 5 📄 27</p> <p>📄 32</p>	<p>3. Elektronische Zustellungen durch die Justizbehörden</p> <p>📁 0 📊 5 📄 27</p> <p>📄 32</p>
<p>4. Elektronische Akteneinsicht (eAE)</p> <p>📁 0 📊 5 📄 26</p> <p>📄 31</p>	<p>5. Digitale Aktenführung</p> <p>📁 0 📊 10 📄 56</p> <p>📄 66</p>	<p>6. Publikation von Entscheidungen</p> <p>📁 0 📊 6 📄 27</p> <p>📄 33</p>
<p>7. Langzeitarchivierung</p>	<p>8. Weitergabe von Justizakten</p>	<p>0. eJustice Kontakt</p>

Source : <https://www.chstat.ch/de/data-theme/1400/eJustice>